

VOTER FO C'EST SOUTENIR LE SYNDICAT DE SALARIÉ(E)S DU PARTICULIER EMPLOYEUR QUI M'APPORTE DES SOLUTIONS CONCRÈTES ET SOLIDAIRES, POUR MA FAMILLE ET MOI

100 % engagé(e)

Je vote FO, un syndicat mobilisé sur les grands enjeux de société qui combat toutes les réformes fragilisant les plus précaires. FO a accompagné les salariés du particulier employeur pendant toute la période de crise liée au Covid-19 sur l'année 2020 et continuera son accompagnement...

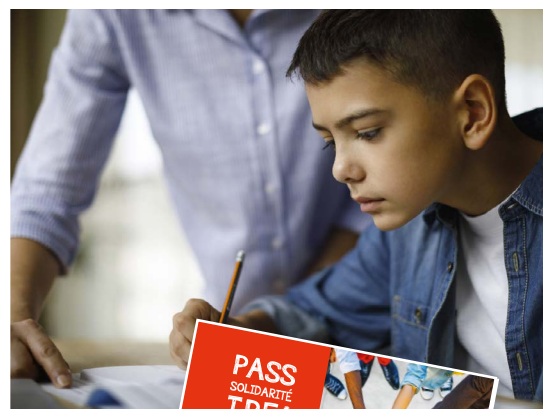
L'accord de classification signé par FO le 21 mars 2014 constitue une avancée importante dans la reconnaissance du statut professionnel. En 2018 et 2019, FO a été signataire de la grille conventionnelle des salaires. En 2020, FO n'a pas été signataire de l'accord salaire, la dernière proposition employeur ne couvrant pas l'inflation. FO a également obtenu une majoration des salaires conventionnels de 4 % si le salarié est détenteur des trois titres professionnels.

100 % protégé(e)

Je vote FO qui a **obtenu, pour les salarié(e)s du particulier employeur**, le bénéfice d'indemnités journalières en cas d'arrêt maladie, mais également un fonds d'action sociale IRCEM et un fonds d'action sociale de branche, pour venir en aide aux plus fragiles d'entre nous.

Vous bénéficiez du contrat de prévoyance IRCEM vous assurant une couverture complémentaire en cas de maladie, d'accident ou d'invalidité. Lors de la crise sanitaire, FO a saisi ses administrateurs pour régler les dysfonctionnements dans vos dossiers.

En 2016, un accord tripartite entre l'État, FO et la fédération des particuliers employeurs a été signé pour lutter contre le travail illégal.



PASS Solidarité TPE

Pass que nous le valons bien !



Pour accéder à votre CE en ligne 100 % gratuit, rendez-vous sur www.tpe.fgtafo.fr

* Valable jusqu'au 31 mars 2021 pour les travailleurs des Très Petites Entreprises et emplois de la famille.

100 % à mes côtés

Je vote FO et participe à la désignation des conseillers prud'homaux pour défendre mes droits en cas de conflit avec mon employeur.

Nous sommes avant tout une organisation au service des salariés du particulier employeur pour écouter, informer, agir et défendre. Nous vous informons régulièrement par le biais de nos sites Internet et page Facebook en diffusant de la documentation pratique pour mieux appréhender les textes qui vous concernent. Nous fournissons une assistance réactive et véritablement personnalisée.

Je donne ma voix à FO qui négocie **mon salaire** et défend **mes conditions de travail** !

100 % utile

Je vote FO pour défendre mes droits auprès des ministères concernés, de la Direction générale de la Cohésion sociale (pour les gardes d'enfants) et au sein de ma branche à travers ma convention collective nationale des salariés du particulier employeur.

Je vote FO qui s'engage à améliorer les compétences des salariés du particulier employeur au travers de la formation professionnelle.

Je vote FO qui a collaboré, dans le cadre de la commission du dialogue social, à la rédaction d'un guide de déconfinement pour les professionnels du secteur des salarié(e)s du particulier employeur.

100 % famille

Je vote FO qui est attachée à défendre au mieux les intérêts des salarié(e)s du particulier employeur et met à leur disposition un accès privilégié à nos différents services avec notamment un accès libre et **gratuit** à un CE en ligne pour ma famille et moi.



Je donne ma voix à FO,
qui négocie mes droits
et défend mes
conditions de travail.

S'abstenir de voter FO
c'est laisser la place
aux autres syndicats !!!

**ALORS JE VOTE
100 % FO !**